Cac FFC 7711 Lb9.2323

RELATION EXACTE

ET

OFFICIELLE

DU

MASSACRE

PRÉMÉDITÉ CONTRE LA TROUPE CAMPÉE A LA PLAINE DE GRENELLE.

Séance de la nuit.

Ln27 15623

— Message du Directoire exécutif et nouvelle officielle de l'arrestation de deux ex-députés qui avoient dans leurs poches l'écharpe de représentans du peuple, des poignards et des cartouches.

— Lois rendues cette nuit, qui ordonnent qu'il sera fait des visites domiciliaires dans Paris et autres endroits afin d'arrêter les gens suspects pour les mettre sous la main de la justice,

— Autre loi rendue qui ordonne que les assassins de la troupe campée à Grenelle, seront jugés sur-le-champ, militairement.

— Récit des évènemens arrivés la nuit au camp de Grenelle.

— Coups de poignards donnés à des vedettes afin de forcer le camp.

— Cris séditieux de mort aux membres du gouvernement, à bas les deux conseils, et vive la constitution de 93.

2324

—Nombre des morts, blessés, noyés et prisonniers sur lesquels il a été trouvé beaucoup d'or et d'argent et une quantité considérable de cartouches.

—Marche forcée, sur trois colonnes par le bas de la rivière, des conjurés ayant à leur tête un général, qui a été fait prisonnier.

—Transfèrement qui a eu lieu dans douze chariots des rebelles qui étoient massacrés, à l'Ecole-Militaire et présentement dans les prisons de Paris.

—Signal de ces brigands pour commencer leur assassinat.

—Rassemblement nombreux dans le bois de Boulogne, où depuis long-tems se trame les conspirations.

—Assassinat d'un chasseur, commis par le général des révoltés, pour avoir son cheval.

L'AFFREUX démon de la guerre civile, après avoir déserté les rives de la Loire et les plaines de l'Ouest, vient de porter l'épouvante et la mort sur les rives de la Seine. Le camp de Grenelle a été le théâtre de nouvelles horreurs ; le sang a coulé à grands flots, et les ténèbres de la nuit ont favorisé le crime qui n'ose plus se montrer au grand jour.

Le 24 fructidor au matin, un bruit confus se répand dans la ville qu'un combat sanglant a eu lieu sous ses murs ; des groupes se forment dans les divers quartiers ; chacun s'interroge avec effroi, et se demande ce qui s'est passé. On redoute d'apprendre un événement sinistre, mais l'incertitude est encore plus cruelle que la vérité, quelqu'affreuse qu'elle puisse être, et l'on cherche donc à la découvrir.

THE NEWBERRY LIBRARY

 2325

Avant de publier les faits qui se sont passés, et dont l'existence est garantie par des chefs supérieurs, témoins et acteurs de cette horrible catastrophe, il ne sera peut-être pas inutile de rappeler ici ce que le ministre de la police générale disoit au Directoire au sujet de la dernière conspiration nocturne des pétards et des drapeaux blancs, ou des mouchoirs, comme on voudra.

« Je suis instruit, disoit le ministre, qu'un des moyens sur lesquels les anarchistes comptoient le plus, étoit de se diviser en deux colonnes, dont l'une professeroit le royalisme le plus vil et le plus outré et tâcheroit de scruter les émigrés cachés, et le petit nombre de royalistes qui se trouvent dans toutes les classes ; qu'alors on crieroit *haro* sur tout ce qui professe l'attachement à la constitution républicaine et l'obéissance aux lois ; que la colonne anarchico-royaliste se retireroit au milieu du combat, et laisseroit les dupes en avant ; que la seconde colonne avoit ordre, pour le moment, de ne pas se montrer, d'attendre et de saisir l'instant où la manœuvre auroit réussi. »

Le canon du camp s'étoit fait entendre à 8 heures du soir, comme de coutûme ; à 9 heures tout y étoit calme, à 10 heures les soldats étoient livrés au plus paisible someil et reposoient sous les tentes, dans la plus profonde sécurité. Les vedettes seules veilloient aux postes avancés, la nuit étoit belle, la lune brilloit et le ciel, parsemé d'étoiles, réfléchissoit une lumière semblable au crépuscule de l'aurore. Sur les onze heures et demi, des cris perçans se font entendre, tout-à-coup dans l'étendue de la plaine de Grenelle ; on reconnoît un bruit causé par une multitude et le chant de la *Marseillaise*.

Bientôt le bruit semble plus rapproché, les ve-

dettes placées à la tête du camp, crient *aux armes !* mais elles ont à peine le tems de donner l'éveil, cinq d'entr'elles se sentent aussi-tôt frappées de coups de couteau et de poignards ; cependant les cris poussés par les assaillans : *aux armes citoyens, formons nos bataillons*, mettent en alerte tout le camp. Les dragons du 21e. régiment, ci-devant légion de police, crient de leur côté : à cheval ! le signal de l'alarme et de surprise est donné, il vole de bouche en bouche dans toute la plaine, chaque dragon éveillé en sursaut, sort de sa tente et négligeant de se couvrir de ses vêtemens, il ne prend que ses armes et saute sur son cheval.

La plupart d'entr'eux sont en chemise et leurs chevaux ne sont pas même sellés. On apprend que 400 brigands venus du côté de Vaugirard, ont attaqué le camp et assassiné les sentinelles.

L'ordre de bataillon fut formé en moins de deux minutes. Chacun vole au secours de ses frères d'armes et se rend au lieu du combat.

Le commandant du vingt-unième régiment de dragons, (le citoyen Malo,) qui étoit monté sur son cheval, en chemise, a été assailli l'un des premiers par quatre brigands, qui en l'abordant s'écrièrent : *Ah ! c'est toi f.... coquin !* Le commandant Malo fondit sur eux avec intrépidité, abattit le poignet du premier d'un coup de sabre, fendit la tête au second, et mit les deux autres en fuite.

Pendant que ceci se passoit en arrière du camp, et qu'on repoussoit à grands coups de sabre, les brigands qui avoient pénétré dans les lignes, trois autres colonnes débouchées du côté de la rivière, surprenoient l'infanterie du camp. Les soldats n'ont

eu que le tems de crier *à nous la cavalerie, nous sommes perdus.* De toutes parts, ils entendoient à leurs oreilles : *A bas les tentes, à bas les armes ! vive la constitution de 93 et mort aux tyrans qui nous gouvernent ! à bas les deux conseils ! ! !*

A la tête des trois colonnes de révoltés, étoit un nommé Jobert, qui, pour se procurer un cheval, a assassiné inhumainement un chasseur sans défense. Ce moderne Catilina remplissoit dans ce moment les fonctions de général, il en avoit l'habit et les marques extérieures, il étoit entouré de plusieurs individus qui formoient à ses côtés une espèce d'état-major.

Une partie des brigands qui marchoient à sa suite, étoit armée de sabres, de cannes à dard et de pistolets ; l'autre partie munie, pour tout moyen de défense, d'une énorme quantité de cartouches, car leur dessein étoit de s'armer avec les fusils du camp après en avoir égorgé ou dispersé les soldats.

Tant d'audace et de scélératesse ne devoient pas rester impunies ; aussi les défenseurs de la patrie qui n'avoient pas reculé sur les frontières devant les autrichiens et les émigrés, ont-ils donné dans cette circonstance, de nouvelles preuves de courage et d'intrépidité.

Surpris dans le silence de la nuit et du sommeil attaqués à l'improviste par une masse d'assassins leur arrêt étoit prononcé d'avance, ils devoient to périr sous les couteaux et les poignards ; de no veaux attentats devoient sans doute succéder à massacre et plonger la patrie dans le deuil e consternation.

Que le royalisme et l'anarchie eussent profit

ce désastre sanglant, c'est ce dont il n'est pas permis de douter. L'expérience nous a malheureusement appris ce que nous avons à redouter de la fureur de ces deux partis tour-à-tour terrassés. Ennemis l'un de l'autre en apparence ; également avides de vengeance, toujours prompts à profiter des malheurs de la patrie et des désordres civils, l'affreuse guerre civile eût rallumé ses flambeaux et les bons citoyens étoient encore replongés dans les craintes et les alarmes.

La valeur des troupes du camp de Grenelle a donc triomphé et le champ de bataille a été jonché de morts et de blessés, lorsque les brigands se sont vu cernés et écrasés de toutes parts ; les lâches ont crié grace, on a fait le plus de prisonniers qu'il a été possible, de ce nombre se trouve le général des révoltés, qui a été conduit avec les autres à l'Ecole-Militaire, où ils sont tous gardés jusqu'à ce que le gouvernement ait prononcé et que la loi se soit expliqué sur leur sort.

Une circonstance remarquable, c'est qu'on a trouvé tant sur les morts que sur les blessés, une quantité considérable d'or et d'argent.

On a évalué le nombre des prisonniers à près de cent quarante-deux.

La plupart des assassins étoient déguisés en ouvriers, et portoient les instrumens de leur métier.

Plusieurs se sont sauvés en escaladant les murs es jardins voisins, d'autres se sont précipités dans rivière et s'y sont noyés.

On doit ajouter qu'il existoit au même moment,

dans le bois de Boulogne, des rassemblemens qui s'y étoient placés comme un corps d'observation, pour se réunir aux révoltés, lorsque le moment devien- droit favorable.

Sans-doute les espions leur auront rapporté qu'ils n'avaient pas l'avantage, car ils n'ont pas fait mine d'avancer, et ils se sont dispersés aux approches du jour.

Depuis longtems des journaux avaient dénoncé à la police les rassemblemens qui ont lieu au bois de Boulogne, et celle-ci aurait dû les surveiller d'avantage.

Paris n'a pas été troublé un moment par ce mouvement de révolte ; la ville est absolument tranquille, des vedettes sont placées sur les ponts et dans les différens quartiers du fauxbourg Germain. Le gouvernement veille et tous les bons citoyens doivent se réunir dans cette circonstance et désirer la punition des coupables quels qu'ils soient.

Le Directoire, dans ce moment, nous annonce que Huguet et Javacques, ex-députés, ont été reconnus au nombre des prisonniers, et qu'ils avaient dans leurs poches l'écharpe de député, des pognards et des cartouches.

La séance se prolonge un peu en avant dans la soirée, et le corps législatif décrète les deux lois suivantes :

Premiere Loi.

Le Directoire est autorisé a ordonner qu'il soit fait des visites domiciliaires, de jour, dans les dé-

2330 108

partement de la Seine, Seine-et-Oise, et Seine-et-Marne, lesquelles ne pourront être continué jussqu'au premier vendémiare, saus une autorisation du corps législatif.

Deuxieme Loi.

Les révoltés pris les armes à la main, seront jugés militairement.

La permanence est levée.

Il est cinq heures et les prisonniers rebelles vienent d'être transférés, sous bonne et sûre garde de l'Ecole Militaire, dans les prisons de Paris. Il y en avait douze chariots.

DELACHAVE, imprimeur, propriétaire et éditeur du Journal du Soir, de la rue de Cartres.